

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE :

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

DU JOURNAL,

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on adresse les lettres et avis à M. JH. REYNAUD, propriétaire gérant.

DE L'ABONNEMENT

Rue Perez Castellanos n. 162.

2 PATACONS par mois.

EUROPE.

FRANCE.

AFFAIRES DE LA PLATA.

Rapport fait par M. Daru, au nom de la commission des crédits supplémentaires, sur des projets de loi portant demande de deux crédits montant ensemble à 2,500 000 fr. sur l'exercice 1849 et destinés à payer le subside dû par la France au gouvernement oriental.

(Suite.)

Ainsi, par exemple, en offrant un ultimatum au général Rosas, renforcer l'escadre, rendre plus efficace contre Oribe le blocus des côtes orientales, afin de marquer le retour à une politique plus ferme; envoyer même un ou deux bataillons à Montevideo pour constater notre détermination d'agir au besoin, et pour soutenir le courage chancelant de la population (1); se préparer enfin des alliances qui n'ont fait défaut, jusqu'à ce jour, que parce que la France a volontairement écarté le Brésil de l'intervention en 1845 et négligé les ouvertures du Paraguay.

De telles mesures auraient un double but: préparer une expédition, si une expédition doit être faite; et faciliter la paix, si la paix peut être maintenue. Le meilleur, si ce n'est le seul moyen de traiter, serait peut-être en effet de se présenter ainsi armés et résolus. On ne l'a pas encore essayé: on du moins on n'a eu jusqu'ici recours qu'à l'emploi de forces navales, c'est à dire à un moyen d'action reconnu insuffisant. Peut être le général Rosas, une fois certain de notre résolution, quelque que soit la fermeté de son caractère, osera-t-il mieux céder sur quelques points, que de tenter une lutte dans laquelle il s'exposerait à voir l'œuvre de sa vie entière, cette puissance qui lui a coûté tant d'efforts, sinon détruite au moins ébranlée.

D'un autre côté, il n'est pas impossible qu'Oribe, fatigué de la pression sous laquelle il a vécu depuis 1842, ne se décide à traiter pour son propre compte, dès qu'il verra une force prête à le protéger. On a beaucoup dit, en effet, que s'il n'avait pas concédé, d'une manière définitive, avec nous, en 1848, c'était parce que ce point d'appui lui avait manqué.

En agissant de la sorte, on aurait donc deux chances en faveur d'une solution pacifique et honorable. Si l'une de ces deux chances se réalise, on évite le conflit, si le gouvernement argentin persiste, au contraire, dans son refus, et si l'on est forcé d'en venir à une expédition, on se sera assuré du moins une bonne base d'opérations; le temps, c'est à dire un des principaux éléments de succès à la guerre, n'aura pas été perdu.

Le second mode d'action dont nous avons parlé, l'envoi immédiat d'une expédition dans la Plata, serait beaucoup plus grave à nos yeux, et souleverait plus d'objections. Non qu'il s'agisse, en ce moment, d'aller attaquer Buenos-Ayres, et de rejeter Rosas dans l'intérieur de la confédération, tous les esprits sont aujourd'hui d'accord sur ce point, qu'il faut se borner à défendre Montevideo; à rejeter Oribe hors du territoire oriental, et à mettre la république de l'Uruguay en état de repousser une agression ultérieure. Nous n'avons pas intérêt à renverser le général Rosas; nous n'en voulons pas à sa puissance; mais nous avons intérêt à le contenir dans ses justes limites, à arrêter les progrès de sa domination; et, si nous constituons fortement la défense de l'Uruguay, nous occuperons sur sa frontière une position assez menaçante pour le décider probablement, sans avoir besoin de franchir la Plata, à conclure un traité avec nous.

« Il ne manquera pas de gens, dit M. Deffaudis, dans sa dépêche du 6 mai 1847, qui s'opposent à ce parti, qui, à Paris et à Londres, raconteront qu'un envoi de

(1) M. l'amiral Le Prédour écrivait le 26 février 1849: « Si on se décidait à entreprendre une expédition, je pense qu'il serait urgent d'assurer l'existence de Montevideo, en y envoyant immédiatement 1,000 ou 1,200 hommes qui mettraient cette ville à l'abri de tout danger. »

troupes serait une entreprise des plus aventureuses; que le moins qu'on puisse faire, serait d'embarquer vingt mille hommes; qu'il en faudrait bientôt après expédier dix mille autres; puis encore dix mille; qu'avec tout cela, on serait maître tout au plus du terrain qu'on occuperait; qu'on ne pourrait jamais attraper les Gauchos, etc.... Ici, sur les lieux, il ne se trouverait pas un individu capable de soutenir de pareilles billevesées, et de nous les dire en face. » M. Deffaudis conclut en demandant quatre ou cinq mille hommes, pour en finir.

L'année suivante, M. Gros en disait autant: « Six mille hommes, et que quelques pièces de campagne, suffiraient, dans ma conviction, pour débloquer Montevideo, chasser Oribe, et le repousser avec ses troupes hors du territoire oriental (2). »

Il semble donc que nos agents n'accordent pas une grande créance à ces récits de Pampas, déserts infranchissables, dans lesquels irait se perdre infailliblement une armée assez imprudente pour s'y engager; car s'ils croyaient à ces récits, ils seraient impardonnables de ne pas demander à leur gouvernement un plus grand effort, que l'envoi d'un corps de troupes de 4 à 6 000 hommes.

Mais il y a une objection plus sérieuse à nos yeux que celle-là, et comme on l'a souvent produite, nous devons la rappeler.

Il ne suffira pas, dit-on, d'envoyer des forces dans l'Etat oriental, il faudra les y laisser; car Montevideo, livré à ses propres ressources, est et sera pendant quelques années hors d'état de se mesurer avec la confédération argentine. Cette occupation inquiétera l'Angleterre, l'Amérique, les grandes puissances du continent, et nous créera des embarras partout. Elle excitera les susceptibilités et les ombrages de ceux qui nous veulent prendre pied sur leur territoire. Elle réveillera l'orgueil, la haine naturelle des Espagnols contre les étrangers, et armera tous les bras contre nous, ceux là même sur lesquels nous aurons peut-être le plus compte. Ainsi, en 1838 et 1839, malgré la chaleur des discordes civiles, malgré la haine des partis les uns contre les autres, le sentiment américain commençait à les gagner tous.

Ce péril est réel et pourrait devenir sérieux, nous ne le dissimulons pas. Il est inhérent à toute pensée d'intervention que conque. On doit en conclure, à notre avis, qu'il ne faut rien précipiter, qu'il faut essayer d'aplanir ces obstacles et de calmer ces défiances avant d'agir. On y parviendra peut être en limitant l'occupation, comme une ou deux années, par exemple, et en restreignant l'envoi des troupes au plus petit nombre d'hommes possible.

Dans ce but, on a proposé un système qui mérite de fixer l'attention du Gouvernement, car il aurait, outre l'avantage de diminuer nos dépenses, celui de faciliter l'œuvre à accomplir. Le ministre plénipotentiaire de Montevideo à Paris a demandé au cabinet français l'autorisation et le moyen de recruter des volontaires parmi les hommes inoccupés de nos villes, de les prendre à sa solde, et de leur garantir des concessions de terres et de troupeaux pour les attirer par l'appât des avantages qui leur seraient offerts. Ce serait une manière de créer une force permanente, organisée, propre à la défense du territoire. Ces auxiliaires, évidemment inférieurs à des soldats, vaudraient certainement mieux que les troupes dont Rosas dispose. Ce qui le prouve, c'est que Montevideo, impuissant à résister à l'invasion argentine, a dû son salut, ou du moins sa défense, à des volontaires basques français et italiens, imparfaitement organisés, disciplinés et commandés, qui s'y trouvaient par hasard. Ce système mixte, moins dispendieux qu'une expédition purement militaire, permettant de rappeler plus tôt les forces que l'on aurait envoyées dans la Plata, ouvrant un débouché pour ce grand nombre d'hommes jeunes et actifs dont regorgent nos villes, et qui cherchent un théâtre où ils puissent déployer leurs facultés et arriver à la fortune, ce système mixte serait peut-être la solution la plus pratique, la moins coûteuse et la moins compromettante.

Il appartient au Gouvernement d'examiner, d'approfondir ces différentes solutions que nous nous contentons d'indiquer. Seul, le Gouvernement centralise et possède tous les moyens d'information, qui permettent de prendre

(2) Dépêche du 25 août 1848.

dans une question si délicate, en pleine connaissance de cause, un parti. Nous ne prétendons pas substituer notre responsabilité, notre initiative, à la sienne; nous ne voulons donc pas gêner sa liberté d'action. Mais nous lui recommandons instamment de ne pas perdre de vue combien il importe à la France:

1° D'affirmer son renom et son influence dans l'Amérique du sud, en prouvant à des nations qui ne respectent pas assez le droit des gens, qu'on ne se joue pas impunément des traités;

2° De maintenir l'indépendance de Montevideo, et par cela même un débouché dont notre commerce et notre navigation ont besoin, et par lequel s'écoulait en 1842 une masse de marchandises représentées alors par une somme de plus de 20 millions;

3° De soustraire le Brésil aux dangers dont le menacerait le voisinage de la confédération argentine, si l'Etat oriental venait à disparaître, et de conserver ainsi à la France un autre marché dont les échanges s'élevaient à la même époque à près de 60 millions;

4° D'assurer le sort et l'avenir de nos nationaux dans la Plata, de rendre à leurs propriétés, à leurs industries la valeur qu'elles avaient acquises, et qu'elles ont aujourd'hui perdues;

5° D'ouvrir enfin, non seulement au commerce, mais à l'émigration des classes souffrantes, un pays où elles puissent acquiescer plus facilement les conditions d'aisance vers lesquelles elles aspirent. Et y a-t-il un plus beau pays au monde que ces riches contrées de l'Amérique du sud, aujourd'hui dépeuplées, et qui ont été autrefois un si puissant instrument de la grandeur de l'Espagne, au temps de sa prospérité?

Par ces considérations, la commission est d'avis:

Que l'état actuel des choses ne peut pas être maintenu; que notre situation dans la Plata est onéreuse, sans dignité, et ne saurait conduire à aucun résultat;

Que le projet de traité de M. l'amiral Le Prédour renferme des clauses inacceptables;

Qu'il y a peu d'espoir d'en obtenir la modification par l'emploi pur et simple des négociations;

Que de nouveaux attermoissements ne contribueraient pas à relever notre autorité morale et notre influence;

Qu'il faut savoir prendre un parti: ou tout abandonner; ou remplacer le mode actuel d'intervention, le paiement du subside, par un mode d'intervention plus efficace et différent;

Qu'il appartient au Gouvernement d'examiner, et d'arrêter les mesures les plus conformes à l'intérêt public, et d'en référer à l'Assemblée.

Sous le bénéfice de ces observations, nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption des deux projets de loi suivants.

PROJET DE LOI.

1er PROJET.

Art. 1er. Il est ouvert au budget du ministre des affaires étrangères (exercice 1849) un crédit extraordinaire de 1 150,000 fr. destinés à assurer le paiement du subside mensuel consenti à titre d'avance, en faveur du gouvernement oriental, par la convention du 12 juin 1848 jusqu'à concurrence de cette somme.

Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses extraordinaires autorisées par la présente loi au moyen des ressources de l'exercice 1849.

Art. 3. Le crédit ouvert par le décret de 19 août 1849 est et demeure annulé.

2° PROJET.

Art. 1er. Il est ouvert au budget du ministre des affaires étrangères un nouveau crédit extraordinaire de 1 150,000 fr. (exercice 1849) destiné, comme le précédent, à assurer le paiement du subside mensuel consenti, à titre d'avance, en faveur du gouvernement oriental, par la convention du 12 juin 1848, jusqu'à concurrence de cette somme.

Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses extraordinaires autorisées par la présente loi au moyen des ressources de l'exercice 1849.

INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Les parties contractantes sont convenues des articles

suiuants, dont l'objet est de mettre fin aux hostilités qui ont eu lieu depuis quelque temps dans la Plata et les pays voisins, et de confirmer la république orientale de l'Uruguay dans la jouissance de cette indépendance que tous les contractans désirent lui maintenir par la présente convention.

Art. 1er. Aussitôt que la présente convention aura été signée par toutes les parties contractantes, il y aura cessation immédiate de toute hostilité sur mer et sur terre, entre toutes lesdites parties, et tous blocus cesseront en même temps.

Art. 2. La légion étrangère et tous autres étrangers portant les armes et formant la garnison de la ville de Montevideo, ou qui seraient en armes dans quelque autre partie de la république orientale, seront immédiatement désarmés, et les commandans des forces navales de France et d'Angleterre sont autorisés et requis de s'assurer que cette disposition sera mise à exécution.

Art. 3. Le général Rosas et le général Oribe s'engagent à retirer immédiatement de toutes les parties du territoire oriental la totalité des troupes argentines qui peuvent s'y trouver.

Art. 4. Les bâtimens de guerre argentins seront immédiatement restitués au gouvernement argentin, autant que possible dans le même état où ils étaient lorsqu'ils ont été saisis. L'île de Martin Garcia sera aussi restituée au gouvernement argentin; tous les canons et drapeaux enlevés à ceux auxquels ils auront été pris, et tous les navires marchands qui ont été saisis, ainsi que leurs cargaisons, seront de toutes parts rendus à leurs propriétaires primitifs.

Art. 5. Les rivières Parana et Uruguay sont reconnues comme eaux intérieures dont la navigation est soumise aux droits territoriaux (ou réglemens territoriaux) qui, selon la loi générale des nations, sont applicables aux eaux intérieures.

Art. 6. Il est pleinement admis et reconnu que la république argentine et la république orientale de l'Uruguay sont respectivement dans la possession incontestable et l'exercice de tous les droits, soit de paix, soit de guerre, que possède toute nation indépendante, et si le cours des événemens qui ont eu lieu dans la république orientale a mis les puissances alliées dans la nécessité de porter une interruption momentanée à l'exercice du droit de guerre de la république argentine, il est formellement admis que les principes d'après lesquels les deux puissances ont agi, auraient été, dans des circonstances semblables, applicables, soit à la Grande-Bretagne, soit à la France.

Art. 7. Après que le désarmement des troupes étrangères de Montevideo aura été opéré, et que les troupes de la république argentine auront évacué le territoire oriental, il sera procédé à une nouvelle élection pour la présidence de l'Etat oriental, suivant les formes prescrites par la constitution. Cette élection sera faite librement sans contrainte de quelque part que ce soit, et le général Oribe déclare, par le présent acte, qu'il acceptera le résultat de cette élection.

Art. 8. Une amnistie générale et entière sera publiée par les deux gouvernemens de Buenos Ayres et de Montevideo, avec une entière sécurité pour la vie et les propriétés, et oubli du passé.

Les droits des étrangers seront respectés, et leurs réclamations légitimes, de quelque nature qu'elles soient, seront admises.

Mais cette amnistie n'empêchera pas que ceux des émigrés Buenos ayriens dont la résidence à Montevideo pourrait donner de juste cause de plaintes au gouvernement de Buenos Ayres et pourrait faire craindre que la bonne intelligence entre les deux républiques ne fût troublée, ne soient, à leur choix, transportés au port étranger le plus voisin, ou dirigés, sous bonne et honnête escorte, des lieux sis sur la côte ou dans le voisinage de la côte de l'Etat oriental, à quelque endroit de l'intérieur qu'ils désigneront.

(Continuera.)

UN MODERE.

Si l'on ne peut calculer ce qu'il entre de fiel dans l'âme d'un dévot, on peut encore moins calculer ce qu'il entre, après la victoire, de froide fureur dans l'âme d'un modéré; autant que de peur pendant le combat, et cela n'est pas peu dire.

En veut on un exemple? en voici un à souhait, qui ne sera pas contredit par l'homme en qui il se personnifie, car c'est cet homme qui prend soin de nous fournir le hideux portrait d'un modéré peint par lui-même.

Au moment de l'entrée de nos troupes à Rome, on trouva au château Saint Ange un prisonnier auquel on donna la liberté. Ce prisonnier était un ancien sbire de Grégoire XVI, appelé le chevalier Minardi: il était détenu par ordre de Pie IX. Peu de temps après, les cardinaux en firent le chef de la police secrète de ce même Pie IX, revenu aux traditions de Grégoire XVI, et le chevalier Minardi se trouva tout-à-coup, et à la fois, dans la faveur des hommes rouges et dans les bonnes grâces des autorités et de la diplomatie française, représentées par MM. Dudinot, Rostolan et de Corcelles.

Or, un journal de Florence, le Statuto, ayant cru devoir publier sur cet estaffier du vicair du Christ, certains détails biographiques passablement édifiants, le chevalier Minardi, en guise de justification, vient de lui adresser la lettre suivante:

« Si vous voulez me faire une chose bien agréable, et me rendre votre obligé au degré superlatif, veuillez insérer, je vous prie, dans votre estimable journal, ces quelques lignes, pour que mes panégyristes sachant que je n'ai que trop peu agi dans le passé contre eux et contre les autres assassins et demagogues de la même espèce. Je leur promets aujourd'hui que, non seulement je les poursuivrai sous quelque aspect, titre, grade, qualité, condition que ce soit dans les états pontificaux, mais aussi dans les états étrangers, et que, à la prochaine occasion, — que je souhaite la plus prochaine possible, — je m'offrirai pour être leur bourreau; car je tiens l'exercice de ces fonctions sur leurs vies pour la plus haute récompense que la royauté puisse m'accorder.

« La faction à laquelle j'ai appartenu et dans laquelle je me fais gloire d'occuper aujourd'hui la première place, persécutera à toute outrance, non par des menaces, mais dans un sens positif, avec l'aide des sbires, cette odieuse et abominable secte.

« Rome, 11 novembre 1849

« JEAN CHEVALIER MINARDI. »

Rendons justice à qui de droit: cette profession de foi est plus forte que la proclamation Carrier.

Il est vrai que Minardi est chef de la police des Etats de l'Eglise, chef de la police à Rome, siège du tribunal de l'inquisition, capitale du monde chrétien et séjour du plus libéral et du plus pieux de tous les papes.

(National de l'Ouest.)

Voici le tableau publié par l'administration des postes, qui établit la comparaison des correspondances pendant les années 1846, 1847 et 1848.

D'après ce tableau, le nombre des lettres transportées pendant les neuf premiers mois de cette année est de 118 millions, produisant près de 25 millions. En évaluant le mouvement des trois derniers mois, d'après les résultats des neuf premiers, on aura 160 millions de lettres, produisant 34 millions.

Maintenant, si nous comparons le résultat très probable de 1849 avec les trois années précédentes, on remarquera quel a été l'effet de la taxe uniforme de 20 centimes.

Table with 5 columns: Year, Letters, Product, Journaux, Product. Data for 1846, 1847, 1848, 1849.

(La Tribune)

PLUS ON POSSEDE, MOINS ON PAIE D'IMPOTS. — On écrit au Travailleur de Nancy:

« L'art. 15 de la Constitution dit que chacun doit payer l'impôt à proportion de ce qu'il a; eh bien! vous allez voir que plus on possède, moins on paie.

« En 1826, mes parens moururent, et par ce fait, je devins propriétaire de différens immeubles qui rapportaient 600 fr. net de revenu.

« En 1835, je vendis les immeubles pour 24,000 fr; ils me rapportèrent alors un revenu de 1,200 fr.

« En 1844, je vendis tout ce que j'avais à fond perdu pour une rente annuelle et viagère de 2,000 fr.

« De 1826 à 1835, pour un revenu de 600 fr., je payais de 58 à 65 fr. d'impôts.

« De 1835 à 1844, pour un revenu de 1,200 fr. je payais 4 fr. 60 c.

« Depuis 1845, pour un revenu de 2,000 fr. je ne paie plus d'impôts.

« Ainsi, vous voyez que c'est l'inverse qui existe: que plus on possède moins on paie.

« Un de vos lecteurs.

(Idem.)

De se tenir chanceant et mesis, de tenir son affection immobile et sans inclination, aux troubles de son pays et à une division publique, X ne trouve ny beau ny honneste.

(MONTAIGNE.)

Citer cette date, c'est rappeler la surprise, l'enthousiasme, l'allégresse que l'événement qu'elle indique causa dans la population de Montevideo, quand la nouvelle lui en arriva le 30 avril, rapide, lumineuse, éclatante, comme un coup de foudre:

— Louis Philippe est en fuite!

— La République est proclamée en France!

— La révolution a été pure de tout excès!

Ce jour là, tous les Français de Montevideo, tous sans exception, acceptèrent avec joie la République, sans avoir été — pour la plupart — le moins du monde républicains. C'est que, en France, comme on l'a dit avec tant de raison, la République ce n'est pas un parti, c'est tous les partis réunis, ce n'est pas l'opinion de quelques individus isolés, c'est l'opinion publique: c'est enfin l'unité, le centre commun où viennent se fondre toutes les nuances pour en former une seule qui les représente toutes.

Depuis, beaucoup ont douté, beaucoup doutent encore que cet état de chose puisse durer, parce que répétant les vieilles maximes d'un autre temps on va disant qu'on n'est pas républicain en France, parce que après avoir obéi dans le premier moment au bon instinct du cœur, on s'est aperçu qu'il n'y avait pas de danger à émettre une opinion contraire, à discuter même la forme du gouvernement existant: la passion, la vanité, l'ambition se sont bientôt mis de la partie, et l'on a répété sur tous les tons avec les coryphées de la monarchie que la République ne convient pas à un grand état comme la France et qu'on n'aura jamais avec cette forme de gouvernement le calme et le repos dont on jouissait avec tant de bonheur sous tous les monarches blancs et tricolores qui ont régné en France.

Dire qu'on n'est pas républicain en France, quand la République a été proclamée unanimement par l'Assemblée et acceptée par tous les partis sans une seule réclamation, c'est nier la cause et reconnaître néanmoins l'effet, ce n'est pas discuter, c'est récriminer. Lamartine, alors qu'il ne pensait pas être jamais un homme politique, alors qu'il était bien loin de penser que son nom pût devenir un jour la pierre angulaire de l'édifice républicain, Lamartine écrivait dans ses Confidences (1) « La preuve que la liberté est l'idéal divin de l'homme, c'est qu'elle est le premier rêve de la jeunesse, et qu'elle ne s'évanouit dans notre âme que quand le cœur se flétrit et que l'esprit s'avilit et se décourage. Il n'y a pas un âme de vingt ans qui ne soit républicaine. Il n'y a pas un cœur usé qui ne soit servile. » Il ne faut qu'être né en France, et y avoir grandi dans notre siècle, par reconnaissance la vérité de cette maxime. Quand on a nié qu'on fut républicain en France, on a confondu les mœurs avec l'esprit, la règle avec l'idée. Il est évident qu'on ne peut pas avoir les mœurs républicaines au sortir de l'état monarchique, et qu'on peut cependant avoir l'esprit républicain; en toute science l'idée précède le fait. — Copernic par la méditation seule, trouva le mécanisme du monde en 1543; chose inouïe, prodigieuse, cet homme extraordinaire imagina, on peut même dire qu'il devina l'immensité car de son temps le télescope n'était pas inventé. C'est la pensée plutôt que la science qui conduisit Christophe Colomb en Amérique. Ni les Républiques antiques ni aucune des Républiques modernes ne peuvent servir de modèle à celle qui se trouve en germe dans le sein de la France. Depuis Platon et Aristote, c'est toujours la même querelle qui divise les esprits; il faut pourtant bien qu'elle se vide; la question politique sera résolue un jour, comme toutes les autres. La République, la vraie République, c'est à dire la société nouvelle, agrandie et régénérée, est encore à fonder — mais c'est là une œuvre gigantesque, dont les premières ébauches ne peuvent indiquer le mérite et la beauté aux yeux inexpérimentés, et qui pour être appréciée a besoin d'être plus avancée et plus finie. Napoléon l'a dit: « Les révolutions les mieux fondées détruisent tout à l'instant même, et ne remplacent que dans l'avenir. » Les

(1) Livre 7. — § 14.

Handwritten note at the bottom of the page discussing the discovery of a new world and the role of the Republic.

mes reproches de stérilité et les mêmes attaques qu'on a adressés à l'Assemblée Constituante de 1848 avec tant d'aigreur et d'injustice, ont été faits également par ses contemporains à la Constituante de 1789. C'est que les contemporains ne sont pas les meilleurs juges de leur époque; ils sont trop pleins de petites passions pour apprécier les hommes et trop près des événements pour les bien voir dans leur ensemble. — Ce n'est pas nous ni nos neveux, ce sont les faits qui vous loueront » disait Bailly à cette Assemblée, le jour de sa dernière séance. On peut en dire autant aux représentants de 1848.

Pour nous, loin de reconnaître que la République est impossible en France, nous pensons qu'aucune autre forme de gouvernement lui convient aussi bien, par la raison que depuis le supplice de Louis XVI la France n'a été régie que par des gouvernements pour ainsi dire électifs, qu'ont habitués le peuple à disposer de la souveraineté et qui ont brisé le principe de la légitimité, lequel est une des principales bases du vrai gouvernement monarchique. — Les monarchies électives n'ont jamais été et ne peuvent être que des oligarchies, impossibles avec 36 millions d'habitans; ou des aristocraties, pour lesquelles les deux élémens principaux sont la noblesse et les grandes fortunes, on peut dire que ces élémens n'existent plus en France. Les partisans eux-mêmes de la monarchie ont si bien senti la difficulté de la position qu'ils ne prétendent plus arriver autrement à leur but qu'à la faveur du suffrage universel; on trouve cette théorie dans tous les journaux légitimistes, qui ne font plus du Roi qu'un monarque de second ordre et élèvent ainsi, d'eux-mêmes, le peuple à la souveraine puissance. Rien ne prouve mieux la ruine du système monarchique que cette idée, que cet expédient, nous voulons dire; car si la monarchie peut être appelée par le suffrage universel, elle peut aussi par la même raison être remplacée, modifiée, déchue par un nouveau scrutin; alors la monarchie n'est plus un principe, mais une éventualité, et le peuple qui est le souverain suprême peut aller de la monarchie à la république et de la république à la monarchie, selon son caprice, ses idées ou ses besoins. Qu'on appelle un tel régime comme on voudra, pour nous ce sont toujours les progénitures d'une République.

Le point d'appui est trouvé, il est ferme et invariable; c'est le suffrage universel. Les anciens ont bâti sur le sable, nous, nous avons trouvé une base large, solide, inébranlable, incontestable, sur laquelle on peut édifier sans crainte, édifier toujours. Voilà un de ces principes qui n'a tendent plus qu'un homme pour être fécond et fructifier. Le point d'appui est trouvé, vienne un Archimède et il soulèvera le monde.

En attendant les années passent, l'idée éclosse grandit, s'étend et creuse son sillon; elle prend sa place, elle restera. Avec la république il se fera des républicains, comme avec la monarchie il s'est fait des monarchistes. « Les révolutions ont cela de bon, a dit Victor Hugo il y a bientôt vingt ans, qu'elles mûrissent vite, et à la fois, et de tous les côtés tous les esprits. » Laissons à l'homme le temps de se former, après nous le jugerons. Ne soyons pas impatiens et injustes en exigeant d'un gouvernement naissant plus que nous n'avons exigé des monarchies séculaires et expérimentées.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que la révolution de Février a été moins faite en haine des hommes que des principes; que c'est une idée, et non pas de mesquines ambitions ni une révolte partielle, qui a renversé Louis Philippe. Ce n'a pas été une révolution politique, mais une révolution sociale. La monarchie a été détruite en 1793, mais en 1848 elle est tombée comme un édifice ruiné. Il ne s'agit de déblayer le terrain, c'est ce qu'on a commencé de faire, et la plus grande faute qu'on pourrait commettre serait d'essayer de reconstruire avec ces vieux débris; il faut des matériaux nouveaux si l'on veut édifier pour l'avenir.

Napoléon avait pressenti à Sainte-Hélène notre révolution, quand il dit: « L'Europe attend, sollicite la fondation d'une société nouvelle, le vieux système est à bout, et le nouveau n'est point assis, et ne le sera pas sans de longues et furieuses convulsions encore..... On pourra bien arrêter, comprimer le mouvement ascendant d'amélioration, mais non le détruire; car la moralité publique est du domaine spécial de la raison et des lumières..... » Il n'y a que ceux qui travaillent à la fondation de cette société nouvelle qui sont dans le vrai; tout le reste est erreur ou mensonge. Les noms propres, les aspirations personnelles, dont les publicistes s'occupent beaucoup trop, ne sont que des superfétations propres à entraver la marche du progrès qui se fait, mais qui ne l'arrêteront pas, parce que la n'est pas la question et qu'elle ne peuvent plus être aujourd'hui un embarras

sérieux. La question sociale aura dorénavant le pas sur la question politique, et c'est plutôt la pensée des Montesquieu, des Vauban, des J. J. Rousseau, des Quesnay, des Filangieri, qu'il s'agit de continuer et d'étudier que celle des légitimistes, des im-mortalistes et des monarchistes. Tout reside peut être dans la devise du célèbre Quesnay, inspirée par Fénelon: *Laissez faire et laissez passer!* « Cela veut dire, ainsi que l'exprime si éloquemment le savant M. Aimé Martin, plus de barrières, plus de tarifs, plus de privilèges, plus de prohibitions, plus de monopoles, plus de douanes! Laissez faire et laissez passer! C'est la loi de la nature opposée aux lois humaines, le premier et le dernier mot de la science économique: il resume tout par la liberté! » Conclusion admirable, qui en jetant un trait de lumière immense sur le gouffre des révolutions semble indiquer en même temps le moyen de le combler.

Malheureusement on répond à ces nobles inspirations par un mot qui tue tout: — utopie, sans songer que les plus grandes découvertes dont s'honore l'humanité ne sont dues qu'à des hommes courageux à la face desquels on a jeté aussi ce mot fatal, et que bien souvent il s'est trouvé synonyme de: vérité.

C'est cependant au nom de la Réforme que s'est faite la révolution, et c'est par la Réforme qu'elle devra s'accomplir. C'est sur les importantes questions d'économie politique que doivent se porter tous les regards, c'est à les résoudre que doivent s'appliquer toutes les intelligences. C'est enfin à l'organisation nouvelle qu'il faut travailler, sans se préoccuper beaucoup de la forme, qui en définitive n'a plus qu'une importance secondaire.

Nous sommes républicains, mais sans passions, sans colère, sans exclusion: chez nous c'est plutôt une foi, une religion, qu'un parti, une opinion, et nous avons pour règle la tolérance et la charité. Nous avons cette foi, parce qu'elle nous semble propre à amener les importantes modifications sociales que réclament l'état actuel de la société et les justes aspirations de l'humanité; parce que avec l'ancien système il nous paraît impossible qu'on puisse marcher dans la voie de progrès et d'avenir ouverte par la liberté et la civilisation à tous les peuples, à toutes les classes, à toutes les industries. Aussi est-ce avec enthousiasme que nous avons saisi le jour mémorable où s'est accomplie la révolution que nous avions rêvée: honnête, modérée et pure de tout excès; aussi est-ce avec le plus grand bonheur que nous avons trouvé dans la Population Française de Montevideo la même satisfaction jointe à la plus louable modération, et nous dirons presque au même amour.

En refutant queques unes des objections faites contre la république, nous accomplissons un devoir de conscience en même temps que la tâche d'un citoyen devoue aux institutions de sa patrie. S'il est quelquefois permis de défendre la république, ce doit être incontestablement sous la république, et à l'occasion de l'anniversaire qu'elle fête partout avec pompe. S'il y en a chez qui la foi s'est refroidie, nous le regrettons, mais dans notre âme elle est toujours aussi vive, aussi ardente que lorsque nous écrivions le 17 avril — quinze jours avant que la nouvelle de la révolution de Février nous fut parvenue — « Je ne suis pas de ceux qui désespèrent de leur pays, j'y ai foi au contraire, parce que je l'aime, et que je sens tout ce qu'il renferme encore de grand et de généreux. Gaïlee disait sentir la terre tourner..... moi, je sens encore mon pays palpiter (1). »

À ceux qui nous prédisent le retour de la monarchie, nous répondons en mettant la main sur notre cœur et en prêtant l'oreille:

— Non, la République Française ne perira pas!

On nous annoncerait sa déchéance, que forcés de la reconnaître pour un moment, et persuadés que l'avenir ne tarderait pas à justifier nos calculs, nous en continuerions pas moins à répéter à voix basse, comme le vieux Gaïlee, après son abjuration des hérésies du mouvement de la terre:

— *E pur si muove.*

JEAN LOUIS.

(1) Voir le Patriote des 17 et 18 avril 1848.

UNIVERSIDAD DE LA REPUBLICA.

La matricula para los cursos preparatorios queda abierto desde el 1.º del proximo Marzo. Todo alumno que haya de ganar curso, en la misma Universidad, ó en cualquier otro establecimiento habilitado, deberá presentarse en Secretaria à inscribirse en el curso que corresponde, sin cuyo requisito no podrá ser admitido á exámen.

TEATRO.

GRAN FUNCION EXTRAORDINARIA.

El Domingo 24 Febrero 1850.

A BENEFICIO DEL JOVEN AMERICANO.

Habiendo convenido el Sr. Carlos Rico con el Sr. Winther, para dar unidos dos funciones, han dispuesto para el día indicado la que tiene el honor de presentar en beneficio del jóven Americano.

Despues de una escojida sinfonia dará principio la funcion con la:

PRIMERA PARTE.

GRAN DANZA EN LA CUERDA.

Por el jóven Americano y el Sr. Winther, quienes la ejecutará con balanza.

SEGUNDA PARTE.

BAILE EN LA CUERDA.

Por Le Petit Amour, y el Sr. Winther sin balanza, presentando algunos trabajos nuevos.

TERCERA PARTE.

Gran escena y aria de la ópera:

ANA BOLENA,

Por el Sr. Rico, música de Donizetti.

CUARTA PARTE.

EL SOLO INGLES.

Baillado por Le Petit Amour.

QUINTA PARTE.

Cavatina *Come poteva un angelo*, de la ópera:

I LOMBARDI,

Por el Sr. Rico, música de Verdi.

SESTA PARTE.

GRANDE Y EXTRAORDINARIO BAILE SOBRE DOS CUERDAS.

1º Una introduccion por los dos chicos.—2º El Sr. Winther y su esposa en carácter de viejos bailarín sobre las dos maromas.—3º Mutacion sobre las mismas en que rápidamente se cambiarán de traje y al mismo tiempo de baile.

Este trabajo es ejecutado por primera vez por el Sr. Winther, y tambien en esta capital.

SETIMA PARTE.

El Sr. Rico, en carácter de contrabandista cantará en español la graciosa caucion del *Sonsoniche*, ó sea

EL JAQUE DE MALAGA ECHANDO UNA SERENATA A SU GACHONA.

OCTAVA Y ULTIMA PARTE.

EL TRIUNFO DE LA PATRIA.

Cuadro mitológico iluminado con fuego blanco y dedicado al PUEBLO ORIENTAL por el Sr. Winther.

Alegorias que juegan en dicho cuadro—*La Patria*, *Marte* dios de la guerra—*La Fortuna*, *la Fama*.

Tal es la funcion que el jóven Americano presenté en este día á un público tan benigno, y por el cual tiene tantas simpatias

A las 8 ½ en punto.

A nos Compatriotes.

Le soussigné, amputé des deux bras, préférant devoir son existence á son travail, qu'à la mendicité, et comptant sur la bienveillance de ses compatriotes; s'est mis à vendre des chandelles; pour gagner sa vie; mais des personnes mal intentionnées que l'aspect d'une si grande infortune n'arrêtaient pas, répandent le bruit que le soussigné reçoit un secours du Consulat Français.

Cette insinuation est fautive ou complètement erronée. Ce que le soussigné s'empresse de déclarer afin de continuer à mériter la sollicitude que lui témoigne la population de Montevideo.

CARPY.

Demande

Un jeune homme de dix-huit ans, qui vient d'arriver de France, ayant une jolie écriture, et sachant très bien calculer, voudrait se placer dans une maison de commerce, ayant déjà travaillé en qualité de commis.

Il donnera de bons renseignements.
S'adresser au bureau du PATRIOTE.

Teneduria de libros

El que suscribe abrira, el 15 del corriente, un curso teórico y PRÁCTICO de teneduría de libros EN ESPAÑOL, si en aquella fecha se ha podido reunir un número regular de alumnos. En todo caso ofrece dar, desde ahora, lecciones particulares, sea en su casa ó en las de los alumnos.

Los S^{res} que gusten aprovechar de estas ofertas podrán apersonarse á la casa n^o 160, calle de Zavala, desde las 10 de la mañana hasta las doce y despues de la oracion.

ARSÈNE ISABELLE.

Habillements

CONFECTIONNÉS.

CHEZ M. R. CAPMAS.

Rue 25 Mai, n^o 163, á côté de la maison de M. Antonio Montero.

Assortimens varie en habits de drap noir fin; redingotes en drap noir et de couleurs; id. de drap merinos; id. de casimir pour ete; paletots, d'eteen merinos, casimir et autres étuffes; pantalons de casimir noir et de couleurs; id. de drap noir; beaux coupons de casimirs et de dernière mode, gilets de soie; id. de piqué; id. de satin; pantalons de nankin á 3 piastres; gilets de nankin á 2 piastres; pantalons en coutil de couleur á 2 piastres; id. id. autres classes á 12 reaux.

On Achette

Le 10^{me}. volume de la REVUE INDEPENDANT. D. publiée á Paris en 1843, á la librairie de TE Jaime Hernandez, rue du 25 Mai.

Avis au Public

Nouveau procede pour guerir les cors aux pieds. S'adresser calle del Uruguay, n. 60, depuis 3 heures jusqu'à 5 heures de l'apres midi. On ne paye qu'apres parfaite guerison.

AVIS.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité superieure a simple et double detente.

De la place de la Matriz esquina du Cabil-do on voit l'enseigne



La noche del dia 21, á las 11, han sido robadas varias piezas de ropa de uso, 6 cucharas y 1 cucharon de plata con las iniciales E. C.; el que diese noticia de su paradero, en la calle de los Treinta y Tres, n. 213, sera generosamente gratificado.

EMIGRATION ET COLONISATION

DANS

LA PROVINCE BRÉSILIANNE DE RIO GRANDE DU SUD,
LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY
ET TOUT LE BASSIN DE LA PLATA

par

M. ARSÈNE ISABELLE.

Ancien chancelier du Consulat Général de France. —
Auteur du Voyage á Buenos Ayres et á Porto Alegre, de notes commerciales et de plusieurs autres écrits sur Montevideo.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Cet ouvrage formera une belle brochure in 8^o. d'une centaine de pages imprimées en caracteres neufs et soigneusement corrigées. Il sera divisé en trois parties distinctes, et en chapitres portés chacun un titre ou une courte analyse des matieres qu'il contiendra. Il sera de plus précédé d'une introduction et termine par des notes explicatives et une table des matieres. Le prix de chaque exemplaire sera de demi patacon pour les souscripteurs, et de six reaux courans pour les non souscripteurs. Celui qui souscritra pour douze exemplaires recevra un treizieme gratis.

ON PEUT SOUSCRIRE.

Chez M. Arsène Isabelle, rue de Zavala, n^o 160. — A la librairie de Hernandez, á la librairie nauve, et á l'imprimerie française, rue du 25 Mai.

Le Prospectus de l'ouvrage, se trouvera joint aux listes de souscription.

Idioma Francés.

Desde hoy ofrezco dar lecciones de este idioma segun los principios de Chantreau y de Harmoniere.

Ocurrase á la casa N^o 160 calle de Zavala.

ARSÈNE ISABELLE.

H. LAGOUARDERE.

Relieur.

RUE DES 33 N^o 46.

A l'honneur de prevenir le public qu'il vient de rouvrir son établissement de relieur. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance seront servies avec la même exactitude qu'antérieurement. Il se charge de la confection des livres pour les maisons de commerce et il se charge de faire toute sorte d'ouvrages en carton, il repare aussi les livres de commerce á domicile.

AVIS.

Nous recommandons á l'humanité de nos compatriotes le nommé CARPI, qui a perdu les deux bras par suite d'un accident deplorable et qui, au lieu de se livrer á la mendicité, á mieux aime, quelque penible que soit ce travail, courir la ville et vendre des chandelles. Nous ne doutons nullement que tous les Français lui donnerons la preference pour leur consommation domestique.

Gants et Cravattes.

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de pa fumerie fine. En vente chez F. Martin coiffeur, rue du 25 Mai, n. 251, maison du consul italien.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prevenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goát qu'il vendra au plus juste prix.

On demande.

Une maison spacieuse, ayant citerne et lieux, située dans une des rues voisines du M^ole principal.

S'adresser au bureau du « Patriote ».

montrichar.

RUE DU JUNCAL, N^o 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met á neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés sont en vente á l'imprimerie du Patriote.

Les Pêches Capitales, — L'Orgueil.

Les Pêches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

Nous invitons les personnes qui desireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PÊCHES CAPITAUX, á adresser sans retard leurs demandes á l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

AVIS.

M. Auguste Chadafau, previent le public et principalement les cafetiers, qu'il vient d'ouvrir une fabrique de liqueurs et de sirops, dans la rue du 18 Juillet n. 82; il previent aussi les amateurs de bon goát qu'il a regu de France, toutes espèces de jus et fruits pour faire toutes sortes de sirops, comme

sirop de limon ou de citron,
idem de vinaigre,
idem de vinaigre framboisé,
idem de groseille,
idem de framboises,
idem d'orgeat,
idem orangeade,

le tout au prix d'une pataque la bouteille et \$ 4 400 reis la douzaine.

On trouvera dans le même établissement toutes sortes de jus de fruits pour faire les gélées et glaces et un grand assortiment de liqueurs et d'eau de vie á un prix très modéré.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu á Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer á ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le defun Frederic Vanisghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures apres midi. — Il se transportera aussi á domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n^o 118.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n^o 162.